
BULLETIN SOCIAL

L'ACTION CATHOLIQUE

(suite et fin)

LES DEVOIRS DE L'ACTION CATHOLIQUE

Devoir de tout chrétien

Cette Action catholique, qui, comprise en son vrai sens, fait partie de l'apostolat chrétien, est incontestablement obligatoire pour tous les chrétiens, chacun suivant son état et sa condition particulière. Ce devoir, la nature même de notre religion nous l'impose dès là qu'elle nous demande de travailler à la gloire de Dieu en propageant son règne, et au salut des âmes en nous efforçant de les introduire dans le royaume de Dieu.

Cette Action catholique est donc, cela va de soi; voulue de l'Église, ordonnée par le Pape et bénie par les évêques; mais elle doit se développer selon les principes catholiques et suivant les règles spéciales déterminées et présentées à cette fin par l'Église.

Devoir de l'élite sociale

Tous les fidèles de bonne volonté sont donc appelés à l'Action catholique, ceux-là surtout que la science, la naissance, la fortune et le rang social, en les plaçant au-dessus des autres, mettent en mesure d'exercer une influence pour le bien et de hâter ainsi la réalisation du programme de cette action. Si elle est fidèle à cette vocation, cette élite s'honore hautement elle-même, en devenant l'utile instrument de la divine Providence pour le bien de l'humanité en même temps qu'elle se montre la généreuse bienfaitrice de l'Église et de la société.

Devoir du clergé paroissial.— Double écueil : l'Action catholique nuisant au ministère pastoral, le ministère pastoral excluant l'Action catholique.— Règles de prudence pour la conduite des œuvres.

A plus forte raison, l'Action catholique bien comprise doit-elle intéresser le clergé, surtout le clergé paroissial, qui y trouve un moyen et une aide des plus efficaces pour le fructueux développement de son propre ministère.

La participation du clergé aux œuvres de l'Action catholique n'est point seulement conseillée; il y a là un véritable et grave devoir que le prêtre doit remplir suivant les diverses circonstances de temps et de lieux, en s'inspirant toujours des principes énoncés plus haut sur la nature de cette Action.

En conséquence, manquent à leur devoir et sont à blâmer hautement tous prêtres et spécialement les curés qui, oublieux